



**AGE D'OR
SERVICES**

Une présence active à vos côtés

Troyes, le 21 mars 2013

Journée d'information du jeudi 25 avril : **Venez découvrir la franchise Age d'Or Services !**

Le jeudi 25 avril prochain, Age d'Or Services, premier réseau privé de services à la personne en nombre d'implantations mais aussi en nombre d'agences franchisées certifiées NF Service, accueillera dans ses locaux les futurs créateurs d'entreprise intéressés par la franchise, pour apporter toutes les réponses à leurs questions.

Des candidats provenant de toute la France seront présents à cette occasion. Il s'agit des personnes qui ont au préalable déposé un dossier, complété le formulaire de candidature et qui ont passé avec succès la première étape de sélection sur dossier. La matinée, leur seront présentés le réseau et ses valeurs, les partenariats existants, ainsi que le concept et le fonctionnement de la franchise. L'après-midi, les candidats passeront des tests psychologiques afin de tester leur fibre entrepreneuriale et leur empathie, nécessaires à leur acceptation définitive en tant que nouveau franchisé Age d'Or Services. L'Age d'Or Expansion, franchiseur du réseau Age d'Or Services, est filiale de CNP Assurances depuis 2001.

Futurs entrepreneurs, venez découvrir un réseau de franchise en plein développement !

Les futurs entrepreneurs souhaitant créer ou développer une structure dans le secteur des services à la personne pourront lors de cette journée découvrir toutes les opportunités qui s'offrent à eux au sein du réseau Age d'Or Services. Depuis 1991, le franchiseur est devenu un acteur majeur du secteur. Il offre à tous ceux souhaitant se lancer différents outils et services indispensables pour installer et développer sur la durée son affaire : une assistance personnalisée grâce à des animateurs régionaux, la mise à disposition d'un logiciel de gestion intégré, le soutien à la gestion sociale, une aide aux dépôts des agréments et à la certification NF Service, une structure de formation et d'accompagnement (l'Université AGE D'OR), ou encore des partenariats nationaux...

Petit rappel des conditions d'accès à la franchise Age d'Or Services

Nature du contrat : franchise	Durée du contrat : 5 ans
Droit d'entrée : 19 500 € HT	Formation initiale : 3 900 € HT
Redevances communication nationale sur C.A.H.T : 1 %	Redevances annuelles sur C.A.H.T : 5 %
Budget de communication locale pour l'ouverture : 7 000 € HT	Surface souhaitée : 30m ² minimum
Investissement global de départ : 60 000 € HT minimum	Zone d'implantation : toute la France (liste des zones à pourvoir disponible sur notre site internet)

5 semaines de formation initiale : un acte essentiel

Cette formation de cinq semaines est à accomplir et à valider obligatoirement pour intégrer définitivement le réseau AGE D'OR SERVICES. Elle se déroule sur les différents sites du franchiseur L'AGE D'OR EXPANSION. Elle permet au candidat d'assimiler les techniques de mise en place et de développement de sa franchise en matière de services, de gestion financière et commerciale, d'organisation et d'encadrement de ses salariés.

Pour ce faire, une partie du module de formation prévoit l'immersion des nouveaux franchisés, durant plusieurs jours, dans une agence déjà en activité. Elle donne également des notions précises sur les principes liés au handicap et au vieillissement, sur l'environnement économique lié au secteur d'activité des services aux personnes âgées et handicapées.

Dispensées par des professionnels du secteur, les actions de formation permettent d'acquérir les pratiques professionnelles indispensables par l'intermédiaire d'exercices, tels que les transferts de personne à mobilité réduite. Elle donne droit après validation, sous forme d'une évaluation des compétences acquises durant son déroulement, à une attestation de suivi de stage à la fonction « Piloter une structure de services pour personnes âgées et handicapées ».

Profil recherché

- ✚ Le candidat devra avoir le goût d'entreprendre, des compétences de négociation commerciale et de gestion, le goût et le sens des responsabilités, le sens pratique... et de l'énergie !
- ✚ Patient avec les personnes âgées et/ou handicapées ou simplement avec les personnes en perte d'autonomie temporaire ou permanente.
- ✚ Prêt à s'investir et à se rendre disponible pour ses clients et son équipe, le franchisé aura un caractère serviable et bienveillant, tourné vers les autres.

**A noter : les journées d'information se tenant une fois par mois,
la suivante aura lieu le jeudi 23 mai 2013 !**

A propos du réseau Age d'Or Services

Informations générales :

Création du réseau et de son franchiseur L'Age d'Or Expansion le 6 juin 1991. L'Age d'Or Expansion est filiale de CNP Assurances depuis 2001. 180 implantations en France métropolitaine et dans les DOM-TOM.

Membre de la Fédération Française de la Franchise (FFF) et de la Fédération des Réseaux Européens de Partenariat et de Franchise (IREF).

Noms des dirigeants :

Jean-Claude CHABOSEAU : président

Jean-Philippe GOETHALS : directeur général

Franck CHAPEL : directeur général délégué

Services proposés : aide à domicile, accompagnement, petit jardinage, petit bricolage, livraison à domicile, portage de repas, installation d'appareil de téléassistance (en partenariat avec un téléassisteur).

Pour plus d'informations, visitez notre site internet : www.agedorservices.com

Contacts Presse :

AGE D'OR SERVICES

Aurélie JEANGERARD

Tél. : 03 25 82 83 69 – 06 79 74 34 43

aurelie.jeangerard@agedor.fr

DELVAL RP

Laurence DELVAL

Tél. : 06 82 52 98 47

laurence.delvalrp@gmail.com